

**Rapport accompagnant le compte de l'exercice 2015
en application de l'article L1122-23
du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation**

Vu l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le Collège communal présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le compte de l'exercice 2015 :

Synthèse du compte 2015

Résultat budgétaire du Service Ordinaire:

| | | | |
|------------------------|---------------|------------------------|-------------------|
| Recettes ordinaires : | 2.980.483,91€ | Dépenses ordinaires : | 3.201.944,58€ |
| Exercices antérieurs : | 821.860,42€ | Exercices antérieurs : | 102.394,52€ |
| Prélèvements : | <u>0,00€</u> | Prélèvements : | <u>82.000,00€</u> |
| Total des recettes : | 3.802.344,33€ | Total des dépenses : | 3.386.339,10€ |

Excédent budgétaire global: 416.005,23€

Au service ordinaire, le bilan du compte 2015 présente un **mali de 221.460,67 €** à l'exercice propre.

Les recettes ordinaires : Elles sont en nette diminution de 136.273€.

Celle-ci est due à la chute importante des additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques (-259.356€). Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des additionnels liés au Précompte Immobilier et à la taxe automobile ainsi que par des augmentations de la dotation du Fonds des Communes et de la subvention pour l'enseignement. Il faut aussi noter une hausse des recettes des taxes communales en raison du rôle semestriel pour les écrits publicitaires non adressés.

Les dépenses ordinaires : Elles sont en augmentation de 136.173€.

Celle-ci est due à la hausse des dépenses de transferts (+ 129.051€). Il faut en effet noter une augmentation de 61.626€ au service régional d'incendie, de 28.323€ à la zone de police et de 20.000€ au CPAS. Les dépenses de personnel sont stables et celles de fonctionnement diminuent.

Résultat budgétaire du Service Extraordinaire:

| | | | |
|----------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Recettes extraordinaires : | 344.772,59€ | Dépenses extraordinaires : | 801.211,33€ |
| Exercices antérieurs : | 532.631,67€ | Exercices antérieurs : | 147.032,48€ |
| Prélèvements : | <u>382.285,51€</u> | Prélèvements : | <u>200.673,11€</u> |
| Total des recettes : | 1.259.689,77€ | Total des dépenses : | 1.148.916,92€ |

Boni de l'exercice propre : 110.772,85€

Excédent budgétaire global: 872.979,00€

Pour le Collège communal,

Le Directeur Général,

Pierre De Smedt



Le Bourgmestre,

Joseph Dédry